

**Syndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation
des Ordures Ménagères
du Charolais-Brionnais et Autunois**

**SMEVOM DU CHAROLAIS-BRIONNAIS
ET DE L'AUTUNOIS**

Siège : Communauté de Communes de Paray-le-Monial

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
SYNDICAL DU 4 JUIN 2007**

Salle d'Animation Rurale à HAUTEFOND

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 H 30, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'appel des délégués.

COLLECTIVITES PRESENTES :

- **Communauté de Communes du Val de Loire**
BERGERIS Patrick (Pouvoir pour LAUGERE Bernard) – CHARLES Hélène
- **SIVOM du canton de BOURBON LANCY et ses Environs**
LANOIZELE Jean René – DRAPIER Jean-Paul – DELIZE Jean
- **SIVU BOURBINCE ARCONCE :**
BERNIGAUD René – MORISOT Daniel
- **Communauté de Communes du Val de Joux**
LECOQ Jacques
- **Communauté de Communes du canton de CHAROLLES**
DEVILLARD Marcel
- **Communauté de Communes du canton de CHAUFFAILLES :**
BOUCAUD Maurice
- **Communauté de Communes du PAYS CLAYETTOIS :**
DELANGLE André – MATHIEU Pierre
- **Communauté de Communes du PAYS DE GUEUGNON**
BALESTRIERI Claude - STEPIEN Jean-Claude

- **Communauté de Communes du canton de MARCIGNY**
CHARDIGNY Xavier
- **Communauté de Communes du VAL PALINGEOIS**
LAMBOEUF Joël
- **Communauté de Communes de PARAY LE MONIAL**
DRAPIER Marcel Alain (Pouvoir pour Paul LORTON) – DURAND Roger –
DESSERPRIT Jean-Pierre - RAY Jean-Pierre
- **Communauté de Communes du canton de SEMUR EN BRIONNAIS**
VIZIER Jean
- **Communauté de Communes ENTRE ARROUX ET BOURBINCE**
MENAGER Henri
- **Communauté de Communes Canton d'ISSY-L'EVEQUE**
VACHET Gilbert – PAGNIER Nathalie
- **Communauté de Communes du canton de L'AUTUNOIS**
BOULY Paul – CHAVY Gabriel – BERGERET Gérard
- **Communauté de Communes du canton de BEUVRAY VAL-D'ARROUX**
Non-représentée
- **Communauté de Communes du canton Arroux-Mesvrin**
CHAPELLE Georges
- **SIVU de l'Autunois**
MARTIN Jean-Louis – LABONDE Jacques

Etaient excusés :

LAUGERE Bernard (Pouvoir à BERGERIS Patrick) – DREVON Jean - PALLOT Noël –
CHAMBREUIL Pierre – BAILLY Alain – FOREST Marc – DE LA CELLE Vincent-
LAGRUE Jean-Paul – PLUCHAUD Paul – DUPONT Paul – BARNAUD Abel – LORTON
Paul (Pouvoir à DRAPIER Marcel-Alain) – PERRAUDIN Jean-Luc - JACQUEMARD Robert
– CHRYSOSTOME Guylène.

Ont également assisté à la réunion :

Julien BARNAY – Ingénieur Communauté de Communes de l'Autunois
Thomas LORIAU – Technicien Communauté de Communes Arroux-Mesvrin

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance précédente en date du 23 Avril 2007.
- **PREND ACTE** des décisions du Président intervenues depuis la précédente séance :

- **2007-14** : Signature du marché de contrôle technique pour la construction du centre de tri des déchets ménagers recyclables sur la Commune de Digoin avec le Cabinet APAVE de Macôn, pour un montant HT de 19 565.00 euros, soit 23 399.74 euros TTC.
- **2007-15** : Signature du marché de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs de niveau 1 pour la construction du centre de tri des déchets ménagers recyclables sur la Commune de Digoin avec le Cabinet QUALICONSULT de Fontaine-Les-Dijon, pour un montant HT de 7 378.00 euros, soit 8 824.08 euros TTC.

➤ **PREND ACTE** du rapport d'activité de l'exercice 2006.

Il retrace l'activité du SMEVOM en 2006 et donne une vision des tonnages triés et traités par collectivité. Il présente le bilan de l'activité et des réalisations du service communication, les différents travaux effectués au Centre de Stockage d'Autun et l'avancement du projet de centre de tri.

Il mentionne par ailleurs les avantages financier et pratique du contrat unique signé courant 2006 avec Eco-emballages ainsi que l'étude lancée pour la recherche de secteurs favorables à l'implantation d'une unité de tri-traitement et centre de stockage sur le Charolais-Brionnais et Autunois.

➤ **ADOPTE** le rapport annuel d'exploitation du Centre de Stockage des Déchets d'Autun établi par Bourgogne Recyclage, exploitant du site.

Il retrace l'activité du Centre de Stockage en 2006, notamment la gestion des eaux et du biogaz. Il présente le bilan des travaux réalisés sur le site d'Autun ainsi que les différents incidents ou accidents survenus en cours d'année.

Il présente également le bilan financier du centre de stockage pour l'année 2006 et les comptes prévisionnels de l'année 2007.

Dans les annexes, on note :

- Les résultats de la vérification annuelle du portique de radioactivité,
- Les résultats de la vérification annuelle du pont-bascule,
- La vérification annuelle du radiagem,

- Les rapports d'analyses des fumées de la torchère et contrôles périodiques de fonctionnement du réseau de biogaz,
- Les résultats d'analyses des eaux et graphiques d'évolution,
- Le bilan hydrique,
- Les fiches de non-conformités d'acceptation des déchets,
- Les compte-rendus de contrôles obligatoires pour les engins.

CENTRE DE TRI DES DECHETS MENAGERS RECYCLABLES :

Suite à la délibération du 23 avril 2007 adoptant le principe de délégation de service public pour l'exploitation du centre de tri des déchets du SMEVOM et après avoir été informé par le Président de la réglementation en ce qui concerne la création d'une commission spécifique à cet effet, le Conseil Syndical :

- **PROCEDE** à l'élection à bulletin secret des membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Tous les membres de la liste sont élus à l'unanimité.

La composition de la Commission est la suivante :

- Monsieur le Président du SMEVOM ou son représentant,
- Membres titulaires :
MM. BAILLY Alain
DE LA CELLE Vincent
DREVON Jean
VIZIER Jean
BOUCAUD Maurice
- Membres suppléants :
MM. LANOIZELE Jean-René
MATHIEU Pierre
VACHET Gilbert
Mme CHARLES Hélène
M. BOULY Paul

Il est précisé que Monsieur le Percepteur de Paray-le-Monial et le Service Départemental de la Concurrence et de la répression des fraudes pourront être convoqués à titre consultatif lors des réunions de la Commission.

PLAN DEPARTEMENTAL :

Le Président fait un exposé sur l'évolution des travaux du Plan Déchets au Conseil Général.

Il décrit les 4 scénarii qui seront proposés à la Commission :

1°/ Les quatre collectivités restent indépendantes et une unité de tri-compostage des ordures résiduelles ou de méthanisation sera créée dans les secteurs qui n'en possèdent pas.

2°/ Le SMEVOM du Charolais Brionnais Autunois est rattaché à la Communauté Le Creusot-Montceau où seront regroupées les unités.

3°/ Les deux collectivités (SMET et SMEVOM Sud) sont fusionnées et à l'Ouest le traitement des déchets ultimes du Charolais partagés entre la Communauté Le Creusot-Montceau et une unité de tri-compostage propre au SMEVOM du Charolais Brionnais Autunois.

4°/ Le quatrième scénario prévoit la possibilité de traiter la totalité des refus de tri-compostage du département, soit 60 000 tonnes par an, dans une unité de valorisation énergétique thermique grâce à la création d'un syndicat unique départemental.

Le SMEVOM a confié à sa Commission spécifique le soin de déterminer les filières de traitement choisi et de proposer une réponse précise au Conseil Général.

Cette proposition sera validée lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 H 30.

A Paray-le-Monial, le 13 juin 2007
Le Président :
MA DRAPIER